



COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU MARDI 6 MARS 2018

Excusés : Mathieu Dagand, Baptiste Gil, Jean-Michel Jorda, Dominique Lavorel, Pascal Sanctus.

Absent : Patrice Vivier

17 **présents**

1- Adoption du compte-rendu du comité directeur du 15 janvier 2018

Une correction est apportée : dans le point 5 traitant de la préparation à l'assemblée générale de la FFCAM des 20 et 21 janvier 2018 à Valence le vote du comité directeur concernant le déménagement du siège de notre fédération est de 12 voix contre, 3 voix pour et une abstention et non pas de 15 voix pour et une abstention comme il avait été mal retranscrit.

Compte-tenu de cette modification le compte-rendu est voté à l'unanimité des présents.

2- Installation d'une sono permanente au forum

Le matériel de sonorisation présent au forum était la propriété personnelle d'un membre du Caf. Son installation était provisoire. Afin d'éviter qu'il soit abîmé de façon malencontreuse il a été décidé de manière urgente et opportuniste de procéder à l'installation d'une sonorisation permanente mieux protégée et beaucoup plus adaptée aux grandes dimensions du forum et aux soirées accueillant un public nombreux. Nous avons pu ainsi bénéficier d'une intéressante promotion commerciale et de la disponibilité d'un membre du Caf, Patrick Dufour qui a bien voulu s'occuper de l'opération et procéder à l'installation.

Coût de l'opération environ mille euros tout compris.

3- Proposition de partenariat avec Montain Wilderness.

Montain Wilderness est une organisation internationale avec une branche française spécialisée dans le déménagement des installations obsolètes en montagne.

C'est une association qui soutient un rapport à la montagne fondé sur le respect des hommes et de la nature.

Elle a une grande capacité à faire avancer les dossiers et à mobiliser des sponsors.

Nous avons identifié plusieurs points de collaboration :

- Démontage du monte- charge du refuge Gramusset.
- Démontage des restes du monte-charge du chalet du Charbon.
- **Evacuation** de vieux câbles traînant au sol au Semnoz (signalés par un membre du Caf).

Il est proposé :

- D'adhérer et de créer un partenariat avec l'association Montain Wilderness (coût 50 euros l'année)
- Que les initiateurs lors de leurs randonnées puissent identifier, repérer précisément et signaler les installations obsolètes.
- Qu'un appel au volontariat des membres du Caf soit effectué pour le démontage et le transport des installations ne demandant pas le concours d'une entreprise.

Vote pour à l'unanimité des présents

Michel At, Vice-Président à la Protection de la Montagne, centralisera les informations sur les différentes trouvailles. Écrire à cpm@cafannecy.fr

4 - **Point sur l'avancée de l'opération « vestes Caf »**

Rappel : une veste de la marque Simond est attribuée à tous les responsables bénévoles actifs du club. La commande a été passée. Il reste à placer le logo du club sur les vestes. Une première proposition de broderie sur l'épaule gauche ne donne pas satisfaction. Une deuxième demande sera faite au fabricant, pour une broderie située sur l'avant bras ou la poitrine, après vote du comité directeur par mail.

5 - **Proposition de mise à jour du site internet du club.**

Notre site internet bien qu'agréable et apprécié est actuellement techniquement un peu dépassé. Trois solutions s'offre à nous :

- Faire développer un nouveau site web (cher).
- Adopter celui de la FFCAM (semble peu convivial).
- Donner « un coup de jeune » à notre site (cela demanderait l'intervention d'une société de développement informatique).

Après une longue discussion aussi argumentée que technique il est proposé de :

- Garantir l'efficacité et la sécurité de notre site.
- Faire appel à une société de développement informatique (HOB) afin de mettre notre site à jour de la dernière version du logiciel support (Joomla 3.8.4).
- Se donner une année pour réfléchir à l'opportunité de la création d'un nouveau site sur la base d'un logiciel moins complexe (WordPress ou autre).

Vote : 16 voix pour, 0 contre, 1 abstention

6 - **Proposition de réévaluation de l'indemnité kilométrique appliquée au covoiturage.**

Un courrier très argumenté (prix du carburant, coût des pneus neige et du porte-skis, entretien, manque de rotation des chauffeurs ...) du responsable de l'activité ski de randonnée du Caf a attiré l'attention du comité directeur sur la nécessité de revaloriser l'indemnité kilométrique appliquée au covoiturage et de la faire passer de 0,30 à 0,40, voire 0,45 euro du km selon le type de voiture.

Une discussion animée, argumentée, riche et variée s'en est suivie :

- Le problème est-il réel ?
- Il faut que ceux qui prennent leur voiture soient correctement indemnisés.
- Le barème fiscal pour une voiture 5cv ou plus va de 0,36 à 0,40 euro /km au-delà des 20 000 premiers kms (considérés comme utilisation personnelle).
- Ce seront de toute façon toujours les mêmes qui prendront leur voiture quel que soit le barème.
- Certains refusent ou s'arrangent pour ne pas prendre leur voiture.
- Certains privilégient les grosses voitures afin d'en faire déplacer un minimum pour des raisons écologiques.
- Faut-il acheter des porte-skis magnétiques à prêter lors des déplacements ?
- Faut-il différencier été et hiver ?
- Faut-il prendre les petits véhicules même s'il en faut plus ?
- Le barème de Bla Bla CAR est de 0,08 euro/km par personne maximum (maximum réglementaire).
- Pour certains une indemnité de 0,30 euro/km couvre largement les frais du véhicule et 0,40, c'est beaucoup trop ; pour d'autres c'est l'inverse.
- Faut-il instaurer un roulement ? Annuler une sortie faute de chauffeur ? Fermer les sorties à ceux qui refusent de prendre leur véhicule ?
- Le problème n'est pas l'indemnité mais la rotation...

Les arguments pour ou contre sont nombreux.

Il est fait une proposition :

- Rester sur un tarif unique.
- Inciter les participants à la sortie à prendre leur voiture à tour de rôle.
- Fixer l'indemnité à 0,40 euro /km

Vote : 6 voix pour, 6 voix contre, 5 abstentions.

Aucune majorité ne se dessinant, il apparaît indispensable d'avoir un débat plus approfondi et de prolonger la réflexion. La décision est reportée au prochain comité directeur.

7 – Proposition d'adhésion à l'extension d'immatriculation tourisme auprès de la Chambre des Associations.

La loi du 22 juillet 2009 pour le développement et la modernisation des services touristiques impose une nouvelle réglementation aux organismes proposant des séjours forfaitaires y compris les associations de type loi de 1901 dont nous sommes.

Les activités de notre club nous conduisent à organiser de nombreuses sorties pour nos adhérents. Parmi ces sorties des séjours comme les « voyages lointains » ou « les sentiers du Cotentin » essentiellement consacrés à la randonnée ou d'autres sports de montagne comprennent néanmoins du transport, des nuits à l'hôtel (ou autres formes d'hébergement), des repas, des prestations touristiques (visite de musée ou autres). Les séjours sont proposés sur notre site internet à nos adhérents sur la base d'un tarif forfaitaire. Ces séjours rentrent dans le cadre de la nouvelle réglementation.

Mais où se situe la limite de ce qui peut être considéré comme un séjour touristique ?

Le problème se pose-t-il dès la première nuitée ? Notre fédération la FFCAM semble ne pas le penser. C'est pourquoi elle ne demande plus son agrément tourisme depuis deux ans. Cet agrément se déclinait facilement à tous les Caf de France.

Nous devons protéger notre club et ses adhérents, au pénal comme au civil (en cas d'accident les sanctions sont lourdes). Il est donc indispensable d'approfondir cette problématique, c'est pourquoi notre président fera un courrier à la FFCAM afin d'obtenir par écrit une réponse claire, précise et juridiquement fondée.

Il faut aussi savoir que l'application de la réglementation au petit séjour à partir d'une nuitée entraînerait un travail administratif supplémentaire considérable et peut-être insurmontable.

La proposition est donc faite :

- D'adhérer à la Chambre des Associations, organisme agréé tourisme, qui confère par extension son agrément à ses associations adhérentes, afin de nous prémunir de toute situation fâcheuse.
- De ne le faire pour l'instant que pour les voyages lointains et les séjours de plusieurs jours à connotation touristique.
- De donner pouvoir au bureau pour mener l'affaire à bien
- De répartir le coût de l'adhésion auprès des participants à ces séjours (coût de l'adhésion : 480 euros soit 10 euros par personne et par voyage environ).

Vote pour à l'unanimité des présents.

8 – Divers.

- Laurent Gil, Vice-Président aux Activités, demande à tous les responsables d'activité de bien vouloir répondre à sa question concernant la mise en place des formations dans leur activité afin de pouvoir les faire insérer dans la brochure été du club. Une réponse même négative est souhaitée.
- Janine Ducruet, Vice-Présidente à la Communication formule la même demande en ce qui concerne les dates des soirées de présentation des activités afin de les faire paraître dans la Newsletter. Elle annonce qu'un membre du club se propose de faire passer des informations concernant le club sur Facebook.
- Jean Claude Corn, futur responsable de la Randonnée Pédestre, lance un appel pour trouver un formateur capable d'assurer la formation « cartographie-orientation niveau 1 » en remplacement de Patrick Martin.

- Jacques Breton, Trésorier, fait savoir qu'il est actuellement disponible pour délivrer des certificats fiscaux aux responsables bénévoles qui renoncent au remboursement de leurs frais de transport.

La prochaine réunion du bureau est fixée au 2 mai 2018 à 19h.

Le prochain comité directeur est fixé au 17 mai 2018 à 19h.

André ALESSIO
Secrétaire Général

Alain FLEURET
Président